



Procédure suite à un accident de travail grave

Par **zhina**, le **01/03/2009** à **15:55**

Bonjour,

j'ai eu un accident de travail au cours duquel j'ai perdu mon index de la main gauche il y a environ un an et demi. Je n'ai à ce moment là effectué aucune démarches de dommages et intérêts à l'encontre de mon ancien employeur car le dommage psychologique était à ce moment trop fort. J'aimerais savoir si il est trop tard pour engager quelque chose et comment faire ?

Ensuite pour le préjudice physique je perçois une rente trimestrielle à hauteur d'environ 500e j'aimerais faire une réévaluation de celle-ci mais est ce nécessaire ? Ma rente n'est elle pas trop basse pour une amputation ? Comment puis-je connaître les "tarifs" ?

D'avance merci.